

Innovation : Paris crée la plateforme d'innovation Nec Mergitur

Comme elle s'y était engagée, la Ville de Paris crée Nec Mergitur, une plateforme d'innovation qui sera dédiée au développement de solutions permettant d'anticiper et de gérer les crises, de perfectionner les dispositifs de sécurité et de renforcer les capacités de résilience de la ville et ses habitants.

A la suite des attentats qui ont frappé Paris en 2015, Anne Hidalgo s'est engagée à mobiliser la communauté de l'innovation autour de la sécurité et de la gestion de crise. Cette volonté s'est traduite par l'organisation avec la Préfecture de Police de Paris d'un hackathon autour des enjeux de sécurité, qui a réuni plus de 400 participants en janvier 2016.

Dans le même temps, les services de la Ville et Paris&Co, l'agence parisienne de développement économique et d'innovation, ont été sollicités par de grandes entreprises confrontées elles aussi à des problématiques de sécurité et de gestion de crise confirmant, précise Colombe Brossel, Adjointe à la Maire en charge de la prévention et de la sécurité, que le Hackathon a bien « ouvert un cycle d'innovation, de recherche et de design d'outils de prévention des crises et de sécurité ».

« Ces attentes, exprimées tant par les acteurs publics que privés, ont décidé la Ville de Paris à lancer la création d'une nouvelle plateforme d'innovation, baptisée Nec Mergitur, dédiée à ce sujet stratégique. Elle a vocation à réunir les autorités civiles et les forces de sécurité, différents acteurs publics et grands groupes industriels ou de services, ainsi que de jeunes entreprises innovantes », annonce Jean-Louis Missika, adjoint à la Maire en charge du développement économique et de l'attractivité.

Le Conseil de Paris vient d'allouer une subvention de 320.000€ à Paris&Co qui aura la charge de piloter ce projet. Elle financera les dépenses d'investissement et de fonctionnement nécessaires au lancement de la plateforme.

Nec Mergitur développera un réseau dense de partenaires, qui sera nourri d'actions de veille, d'analyses et de benchmarks internationaux. Elle s'orientera autour de quatre axes prioritaires :

- L'accompagnement, à travers une offre d'incubation dédiée, de jeunes entreprises en création et porteurs de projets développant des solutions innovantes en réponse aux enjeux actuels de sécurité et de protection des citoyens.
- La veille active, pour identifier en France et à l'étranger des projets correspondants à des besoins identifiés par les acteurs publics et privés.
- Le développement d'un réseau de partenaires privés intéressés par des expérimentations in situ, avec ouverture des données aux acteurs publics.
- L'accompagnement de projets de co-innovation et d'expérimentation entre des start-up, des grands groupes et des organisations publiques, pour faciliter le déploiement à terme des solutions expérimentées. La collaboration entre jeunes projets innovants et des organisations plus établies, publiques ou privées, est un facteur clef du succès de cette plateforme.

« Nec Mergitur s'inscrit dans le programme d'accompagnement de la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques 2024. Un certain nombre de projets développés dans le cadre de cette plateforme seront expérimentés dans cette perspective, sur les divers équipements sportifs ou sites sensibles : village olympique, village des journalistes, etc », souligne Jean-François Martins, adjoint à la Maire en charge du tourisme et des sports.

De façon plus globale, l'émergence de nouvelles solutions et la sensibilisation de toutes les parties prenantes contribueront à améliorer encore davantage l'accueil de grands événements festifs, sportifs ou professionnels à Paris.

Contact presse : Simon Le Boulaire / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr